

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VOIVRES LES LE MANS (Sarthe)

**DATE CONVOCATION**

17 février 2026

**DATE D'AFFICHAGE**

17 février 2026

**Nombre de conseillers**

en exercice : 15

présents : 13

votants : 15

L'AN DEUX MIL VINGT SIX, MARDI 3 MARS A VINGT HEURES TRENTE MINUTES, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle communale en séance publique sous la présidence de Madame Martine COUET, Maire.

**Etaient présents :** Mme COUET, Mme LE DRÉAU, M. LECERF, M. BARRIER, M. BELFORT, M. COLIN, Mme DESBOIS, M. DEGOULET, M. FIMIEZ, Mme GUYON, Mme JODEAU-BELOTTI, M. JOUSSE, M. OLLIVIER.

**Absents excusés :**

Mme DEMAYA donne procuration à M. Franck BARRIER

M. CHAUFOR donne procuration à M. FIMIEZ

**Absent non excusé :**

Néant

**Secrétaire de séance : M. Fabien LECERF**

### 5. Vote des subventions aux associations

**Délibération DE05-03032026**

Les propositions d'attribution des subventions sont les suivantes :

Organisme	Montant 2026
Les Voiv'Rires	800 €
Ludothèque Récréajeux	480 €
Tai Chi Chuan	150 €
Association française des sclérosés en plaque	300 €
Team TCY	400 €
Génération Mouvement	700 €
Club de gymnastique volontaire	650 €
Don du sang	300 €
Association Culturelle Cantonale	221 €
ADMR	300 €
Ligue contre le cancer	300 €
Association Parents d'élèves (dont 600€ de subvention et 600€ pour le spectacle de Noël)	1 200 €
Coopération scolaire	300 €
UNC AFN	300 €
ADAPEI 72	200 €
Secours populaire	350 €

Secours catholique	50 €
Association Vive Voie (Usagers des gares Noyen Voivres La Suze)	100 €
Association de Sauvegarde des Croix et calvaires de la Sarthe	250 €
Pompiers humanitaires du GSCF	200 €
Pompiers de La Suze sur Sarthe	250 €
Resto du cœur	400 €
Banque alimentaire	300 €
Maison des Assistantes Maternelles	100 €
AS Étival football	250 €
La Ceinture Verte	300 €
La Coulée Douce	500 €
Voivres Environnement Val de Sarthe	200 €
Association des Conciliateurs de justice	200 €
CDAD (Conseil départemental de l'accès au droit)	200 €
Association Prévention Routière	150 €
APF France Handicap	200 €
<b>TOTAL</b>	<b>10 601 €</b>
<b>Réserve</b>	<b>4 399 €</b>

Mme COUET n'a pas pris part au vote pour la subvention de l'association Les Voiv'Rires.

Mme COUET, M. DEGOULET, M. LECERF, Mme LE DRÉAU n'ont pas pris part au vote pour la subvention de l'association Générations Mouvement.

Mme DESBOIS, Mme LE DRÉAU, Mme JODEAU-BELOTTI n'ont pas pris part au vote pour la subvention de l'association Club de gymnastique volontaire.

Mme LE DRÉAU et M. LECERF n'ont pas pris part au vote pour la subvention de l'association Culturelle Cantonale.

M. JOUSSE n'a pas pris part au vote pour la subvention de La Ceinture Verte.

La réserve pourra servir à des demandes complémentaires ou supplémentaires à étudier pendant l'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer les subventions communales comme résumées ci-dessus.**

Fait à Voivres-lès-le-Mans  
Le 5 mars 2026

Le Maire  
Martine COUET

Le secrétaire de séance  
Fabien LECERF

